

D.E.S.S. en musique - Répertoire d'orchestre

FACULTÉ DE MUSIQUE

Sommaire et particularités


NUMÉRO 2-606-1-0

CYCLE Cycles supérieurs

TITRE D.E.S.S. en musique –
OFFICIEL Répertoire d'orchestre

TYPE Diplôme d'études
supérieures spécialisées

CRÉDITS 30 crédits

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Cours de jour

 Offert au campus de Montréal

 Temps plein

 Demi-temps

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Pierre Michaud 514 343-2048

p.michaud@umontreal.ca

Joëlle Desnoyers, TGDE

joelle.desnoyers@umontreal.ca

Présentation

Ce programme de courte durée permet à l'étudiant de se consacrer uniquement au répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions.

Les quatre évaluations de l'année reproduisent les exigences des auditions d'orchestre.

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Forces

- En plus des leçons d'instrument, des Ateliers d'interprétation dirigés par des professeurs issus des plus grands orchestres au Canada.
- L'étudiant touche ainsi aux différentes facettes de la préparation des auditions d'orchestre.

Perspectives d'avenir

Ce programme prépare l'étudiant au travail de musicien au sein d'orchestres professionnels et de diverses formations de musique de chambre.

Remarques

La Faculté de musique exige des frais de 50\$ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (répertoire d'orchestre), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou de 3^e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition permettant de vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} juillet 2021
- **Automne 2022:** Du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} février 2022

Hiver

- **Hiver 2022:** Du 1^{er} mai 2020 au 1^{er} novembre 2021
- **Hiver 2023:** Du 1^{er} août 2021 au 1^{er} septembre 2022

Structure du programme (2-606-1-0)

Version 02 (A20)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du DESS sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 20 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition et d'une audition finale, et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 6445	Atelier d'interprétation 1	1.0	MUE 6461	Traits d'orchestre	1.0
MIN 6446	Atelier d'interprétation 2	1.0	MUE 6462	Traits d'orchestre	1.0

Bloc 70B Tutorat

Option - 6 crédits.

Cours MUI6##3A et MUI6##3B dont le numéro est fonction de l'instrument choisi.

Bloc 70C Auditions

Obligatoire - 20 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 6541	Audition 1	5.0	MIN 6543	Audition 3	5.0
MIN 6542	Audition 2	5.0	MIN 6544	Audition 4	5.0

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Musique - Interprétation	Diplôme d'études supérieures spécialisées	30 crédits	2-605-1-2	Jour
Musique, option interprétation	Maîtrise	45 crédits	2-605-1-1	Jour

Aperçu des expertises de recherche

L'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM), comprend plusieurs laboratoires de recherche : <http://www.oicrm.org/>

En savoir plus : <http://www.musique.umontreal.ca/recherche/recherche.html>

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche